

Effectif légal du conseil municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Convocation : 22 juillet 2021

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT JEAN DE
CRIEULON DEPARTEMENT DU GARD
SEANCE DU 29 JUILLET 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 29 du mois de juillet à dix-huit heures, en application du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de SAINT DE CRIEULON

Convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de CUENOT Jean-Louis, maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames : LAURENT Eléna, LAJARRIGE Julie, MARTINA Christiane, REMEZY Lucie, TRICOIRE Agathe
Messieurs :
CUENOT Jean-Louis, PERRIRAZ Michel, RIGAL Noël, REMY Claude, SUZZI Pierre

Absente excusée : Bascop Magali (pouvoir donné à Mr CUENOT Jean-Louis)

Conformément au code général des collectivités territoriales, Mme TRICOIRE Agathe est élue secrétaire de la séance par le conseil municipal.

Les décisions suivantes pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétant dans les 2 mois à compter de leur transmission au représentant de l'état.

Approbation du compte rendu de la séance du 1 Juillet 2021 :

Le compte rendu est approuvé à 8 voix.

1 voix contre : Mr RIGAL Noël

2 abstentions : Mr PERRIRAZ et Mme LAJARRIGE Julie

DELIBERATION N°28/2021

MODIFICATION DU BUDGET LOTISSEMENT

Il s'agit de la clôture du budget du lotissement, celui-ci étant terminé, avant de clôturer il convient de faire des écritures modificatives dans le courant de l'exercice 2021.

Crédits à ouvrir

Chapitre	Article	Sens	Section	Objet	Montant
16	1641	Dépenses	I	Emprunt en enros	+ 24 414.14 €
001	001	Dépenses	I	Solde d'exécution de la section d'investissement	+ 72 498.62 €
Total					+ 96 912.76 €

Approuvé à 8 voix, 3 contre LAJARRIGE Julie, PERRIRAZ Michel, RIGAL Noël

DELIBERATION N°29/2021

MISE EN PLACE POINT DE COMPOSTAGE AU CIMETIERE

Lors du dernier conseil, le projet de création d'un point de compostage a été évoqué. Mr le Maire propose de prendre en charge l'entretien quand l'employé communal est en vacances. Mr RIGAL et Mme LAJARRIGE soulignent les nuisances que peuvent engendrer les bacs de déchets et l'entretien régulier que demande ce type de dispositif. Mr le Maire s'engage en prendre en charge sa responsabilité concernant les futurs problèmes et les défaillances du projet, il souligne tout de même que ce projet cadre à la démarche écologique. Il s'engage à supprimer les bacs, si la gestion, l'entretien ainsi que les nuisances (odeurs, rongeurs) devenaient un problème pour les riverains.

Approuvé à 8 voix

3 contres (Mr RIGAL, Mme LAJARRIGE, Mme REMEZY).

QUESTIONS DIVERSES

- 1) Tranche N°3 : Changements des branchements d'eau vétustes sur l'entrée du village RD35, ces travaux sont pris en charge en intégralité, par le syndicat des eaux.
- 2) Pétition des riverains **RD35/CD30 3^{ème} TRANCHE** : Une pétition des riverains concernant la finition des trottoirs. En effet ils déplorent que ceux-ci ne soient pas du même type de revêtement ainsi que la même couleur que la 2^{ème} tranche. (Le projet initial datant de 2017 est en gravillon projeté et non en béton désactivé beige).
Des devis vont être demandés et une étude sera faite pour définir s'il est possible de modifier la couleur tout en restant dans notre capacité budgétaire. Les travaux supplémentaires ne doivent pas dépasser 5% du montant total de la 3^{ème} tranche, soit 9 000 Euros.
- 3) Le prix des emplacements concernant les marchés a été fixé, il sera de 0,50 cts par mètre linéaire. Pour les exposants réguliers, un vendredi sur 4 sera offert.

- 4) Décision prise pour l'achat de matériel de nettoyage pour le foyer communal.
- 5) La partie du boulo-drome détérioré sera remise en état.
- 6) Mise en place de bornes de protection en balise PVC, rue de l'ancien relais devant l'habitation de Mr RIGAL Robert.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 19h 18.